

Médiazique, journée annuelle organisée par l'agence Occitanie Livre & Lecture et les Bibliothécaires musicaux d'Occitanie (Bimoc), a pour ambition de faire découvrir une sélection d'artistes musiciens de la scène locale dans une logique de promotion de ces artistes auprès des programmeurs, bibliothécaires, élus et directeurs des affaires culturelles en vue de la conclusion de contrats de cession.

Médiazique est un dispositif de coopération permettant de :

- diffuser la culture musicale et rendre visible la richesse et la diversité des artistes présents sur le territoire,
- encourager la circulation des nouveaux musiciens émergents,
- stimuler les échanges entre les partenaires, créer des liens avec des professionnels et ce dans une dynamique d'échange,
- favoriser la mise en réseau de proximité et le déclenchement de contrats de cession par les professionnels venus découvrir les artistes dans le cadre de Médiazique.

Proposer des candidats aux auditions

- Un appel à candidatures avec une fiche d'inscription est lancé via le groupe de bibliothécaires musicaux. Sont prioritaires les bibliothécaires qui parrainent des groupes qu'ils souhaitent défendre et accompagner.
- Peuvent proposer des artistes ou groupes d'artistes (2 propositions maximum par structure):
 - Les bibliothécaires musicaux d'Occitanie (BIMOC).
 - Les responsables des lieux où se sont déroulées les éditions précédentes de Médiazique : Espace Job / Music'Halle – Bijou – Chapeau rouge – Espace des Augustins – Métronum – Espace Roguet – Théâtre du Grand Rond – Le Taquin – La Cave Po'
 - Les partenaires : La Pause musicale – Les structures adhérentes de la fédération Octopus et Occitanie en scène
- Les autres formes de proposition directe et/ou les propositions ayant été présentées 3 fois ne seront pas examinées. Les contrats de cession susceptibles d'être signés à l'issue de ce show case promotionnel entre un professionnel des bibliothèques et un artiste ou groupe devront respecter le salaire minimum conventionnel des artistes (réglementation des entrepreneurs de spectacles, régime des intermittents du spectacle, règles relatives au droit d'auteur notamment).
- La sélection des spectacles est le fruit de l'expertise des bibliothécaires musicaux. 8 propositions seront retenues, tous genres confondus, à l'exception des spectacles pour la jeunesse. Les formules hybrides (musique-théâtre, musique-danse, musique-conte, etc.) peuvent faire partie de la présentation à la seule condition que la musique ait une part prépondérante. La liste des 8 artistes ou groupes d'artistes retenus sera communiquée le 16 mai 2022.
- L'artiste ou le groupe assurera de 15 à 20 minutes d'audition maximum.
- Les frais de déplacement sur le lieu des auditions sont à la charge du groupe, le repas sur place est pris en charge par Occitanie Livre & Lecture. Il n'est pas prévu de défraiement ni de paiement de prestation pour les artistes dans le cadre de ce show case de promotion auprès d'un groupe de programmeurs (programmation en bibliothèques).

